

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du registre des délibérations du conseil municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 2 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi deux juillet, à dix-huit heures,

Le conseil municipal de la commune de LORMONT, convoqué par le maire, s'est assemblé au Pôle Brassens-Camus sous la présidence de Monsieur Philippe QUERTINMONT.

Présent·es :

Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Grégoric **FAUCON**, Jannick **MORA**, Stéphane **PÉRÈS DIT PEREY**, Josette **BELLOQ**, Jean-Noël **GOETZ**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Geoffrey **RUIZ**, Sylvie **JUQUIN**, Jean-Claude **FEUGAS**, Vincent **COSTE**, Eric **LEROY**, Karima **TAJRI**, Tayeb **BARAS**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Olivier **MARTIN**, Marie-José **SALLABER**, Valdemar **CAMARINHA FÉLIX**, Maud **LEBLOIS**, Nicolas **LE BIGOT**, Serge **BLÜGE**, Mathieu **BORDENAVE**, Mónica **CASANOVA**.

Absent·es excusé·es ayant donné procuration :

Jean **TOUZEAU** (procuration Philippe QUERTINMONT), Maférima **DIAGNE** (procuration Jannick MORA), Claude **DAMBRINE** (procuration Jean-Noël GOETZ), Keziban **YILDIZ** (procuration Yasmina BOULTAM), Marouane **ACHRIT** (procuration Josette BELLOQ), Céline **BOUTE** (procuration Grégoric FAUCON), Gemma **DUFFAU** (procuration Geoffrey RUIZ), Levent **OZKAN** (procuration Tayeb BARAS), Julie **RECHAGNEUX** (procuration Serge BLÜGE), Stéphanie **HARTUNG** (procuration Mathieu BORDENAVE).

Absent :

Richard **UNREIN**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 34

N° 2021/02.07/12

PÔLE VILLE DURABLE : POLITIQUE DE LA VILLE
QUARTIERS PRIORITAIRES :
SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS INTERVENANTES

Monsieur Olivier MARTIN est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Marie-José SALLABER, conseillère municipale déléguée à la Politique de la Ville, rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que :

Comme chaque année, plusieurs opérateurs, œuvrant dans le cadre de la politique de la ville, ont sollicité auprès de la commune des subventions qui viendront compléter les plans de financement des actions déjà proposées dans le cadre de l'appel à projets de l'État/Bordeaux Métropole, selon les quatre piliers du contrat de ville, à savoir :

- * Pilier 1 : Développement économique et emploi.
- * Pilier 2 : Cohésion sociale/culture.
- * Pilier 3 : Cadre de vie et renouvellement urbain.
- * Pilier 4 : Valeurs de la République et citoyenneté.

Les actions concernées sont jointes en annexe.

La somme totale proposée est de 26.450 €.

Ce dossier a été examiné lors de la commission Ville durable du 17 juin 2021.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu les articles L2121-29, L2251-3-1, R2251-2, L3231-3-1, R3231, et R4253-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention territoriale de Lormont déclinaison du contrat de Ville Métropolitain et notamment le chapitre visant à renforcer la cohésion sociale sur les territoires prioritaires de la politique de la ville ;

Vu la délibération du conseil municipal du 2 octobre 2020 – N° 2020/02.17/17 relative aux quartiers prioritaires politique de la ville : Subventions complémentaires aux associations ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant la nécessité de soutenir les initiatives des associations qui œuvrent en faveur des populations dans les quartiers prioritaires politique de la ville ;

DÉCIDE

Article 1 :

d'approuver le montant de ces subventions complémentaires,

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le maire à verser les subventions aux différentes associations concernées pour la somme totale de 26.450 € ;

Article 3 :

d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document de partenariat avec lesdites associations dans le cadre des actions concernées,

Article 4 :

d'autoriser l'inscription budgétaire de ces subventions, imputée sur l'article 6574 chapitre 65 du budget 2021.

VOTE :

POUR :

- 29 – Groupe majoritaire « Nous, Lormont »,
- 2 – Groupe « Lormont, Ville Française »,
- 2 - Groupe « Naturellement Lormont »,
- 1 - Groupe « Nouveau Parti Anticapitaliste ».

Le maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 5 juillet 2021

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le maire,

Jean TOUZEAU